



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rémunération des élèves infirmiers engagés contre l'expansion du covid-19

Question écrite n° 27887

### Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la rémunération des élèves infirmiers travaillant aux côtés des personnels soignants en première ligne face à l'épidémie de covid-19. L'expansion soudaine de la contamination des patients au nouveau coronavirus entraîne une crise sanitaire majeure. Cette crise impacte fortement le milieu médical et paramédical. Pour parer à l'ampleur de l'épidémie, de nombreuses régions ont appelé en renfort les étudiants en soins infirmiers auprès des personnels soignants. Leurs missions ne peuvent être apparentées à celles d'un stage ou à du bénévolat. Dans cette course contre la montre, ce sont bien leurs compétences et leur capacité à soigner qui sont recherchées. Pourtant, les élèves infirmiers aujourd'hui engagés dans la lutte contre le covid-19 sont majoritairement rémunérés comme de simples stagiaires, touchant au mieux 200 euros par mois en dernière année de formation. Dans ce contexte, la région Ile-de-France a choisi de rémunérer ses étudiants au même niveau que des professionnels en début de carrière. Cette décision semble adaptée aux missions qui leur sont confiées, à la responsabilité qui est la leur aujourd'hui et à l'exposition au virus à laquelle ils font face. Ainsi, elle l'interroge sur les moyens dont il dispose afin de généraliser ce dispositif exceptionnel dans toutes les régions.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27887

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2020](#), page 2446

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)